Commune de Saint Etienne de Boulogne

Marché de prestation de services Assurances

- Règlement de consultation -

1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la passation des contrats d'assurance de la commune.

2 - Mode de consultation

La consultation est soumise aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

3 - Description des contrats

3.1 : durée

- Date de prise d'effet : 01 juillet 2015

- Durée : trois ans (soit jusqu'au 30 juin 2017)

3.2 : nature des contrats

3.2.1 : responsabilité civile.

Couverture en responsabilité civile de la commune dans tous ses domaines d'activité, y compris :

- école (25-30 enfants),
- restauration scolaire avec fourniture extérieure des repas,
- transports scolaires en organisateur secondaire du service du Conseil Général,
- service des eaux,
- urbanisme

à l'exclusion de :

- collecte des ordures ménagères transférée à la communauté de communes,
- service public d'assainissement non collectif transféré à la communauté de communes,
- équipements sportifs et réseau de randonnée collectif transférés à la communauté de communes.

3.2.1 : assurance des biens.

- Description des biens assurés
 - Local de bureaux collectifs loué à l'association Le Préau, surface 45 m²
 - Eglise construite au XXè siècle sans mobilier appartenant à la commune, à l'exception d'une vierge à l'enfant du XVIIè siècle et de six chapiteaux romans, surface 270 m²
 - Chapelle de Pramailhet, sans eau ni électricité, ni mobilier communal, surface 100 m²
 - Salle polyvalente, surface 240 m², équipée de matériel de sonorisation et projection,
 - WC publics, surface 15 m²
 - Four communal à bois, surface 10 m²
 - Mairie, dans bâtiment comprenant l'école, la bibliothèque et deux appartements, surface du secrétariat : 42 m², surface de garage et atelier : 90 m² en sous-sol
 - Organisation de manifestations festives et expositions d'œuvres d'art (maximum 10 000 €)
 - Ecole, dans bâtiment mairie, surface 90 m²
 - Dortoir école, sous l'école dans bâtiment mairie 30 m²,
 - Bibliothèque, dans bâtiment mairie, 30 m²
 - Appartements mairie 1, au premier étage du bâtiment mairie, baillé à des occupants, surface 85 m²
 - Appartements mairie 2, au premier étage du bâtiment mairie : surface 83 m²
 - Appartement presbytère 1 (rdc), baillé à des occupants : 90 m²
 - Appartement presbytère 2 (étage), baillé à des occupants : 80 m²
 - Auberge multiservices, baillée à un commerçant privé : 213 m².
 - Deux logements (T2 et T3) vacants en cours de rénovation situés au quartier Auzon

- Biens extérieurs divers : bancs, mobilier urbain divers, dont 5 abribus surface 5 m² chacun.
- Matériel informatique : deux postes informatiques complets, 2 ordinateurs portables et un photocopieur.
- Variantes:
 - * Offre de base : l'offre de base devra ne comporter aucune franchise
 - * Variante : une ou plusieurs propositions intégrant des franchises devront être proposées. Dans ce cas, le montant des franchises devra être clairement exprimé.

3.3: assurance protection des collaborateurs.

Assurance comportant la défense pénale de l'agent, les condamnations civiles, les frais de protection et les dommages corporels et matériels subis pour :

- quatre agents salariés (1 secrétaire de mairie, 1 agent technique, 2 agents techniques des écoles),
- cinq bénévoles agissant dans le cadre de la bibliothèque municipale,
- onze élus municipaux (maire, 3 adjoints et 7 conseillers municipaux),
- stagiaires services péri-scolaires ou administratifs en moyenne 4 semaines par an.

3.5 : assurance risque juridique de la collectivité

Assurance défense et recours de la collectivité dans tous les domaines de son activité.

3.6 : véhicules

- Véhicule MAZDA BT 50 benne, 17000 km, année 2007, à assurer tous risques sans franchise, y compris bris de glace,
- Pelle mécanique Takeuchi modèle TB016
- Remorque Gourdon
- Assurance des collaborateurs mentionnés à l'alinéa 3.3 dans le cadre de l'utilisation de leur véhicule personnel.

ARTICLE 4 - Conditions d'envoi et remise des offres

4.1 Mise en concurrence

La consultation pour le présent marché est organisée sur la base suivante :

- Mise en concurrence par voie d'affichage public et sollicitation d'un minimum de trois entreprises.
- Date d'envoi : 04 mai 2015

4.2 Conditions de remise des offres

Les offres sont adressées sous pli cacheté comprenant :

- L'acte d'engagement ci-joint renseigné et signé,
- Le présent règlement signé,

Les offres sont adressées à l'adresse suivante :

Mairie

Le Village

07200 Saint-Etienne-de-Boulogne

Impérativement avant le : lundi 25 mai 2015 à 12 h 00.

4.3 Date de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 5 – Choix et classement des offres

Après réception et examen des offres, le pouvoir adjudicateur peut engager des négociations avec les candidats ayant présenté une offre. Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché à celui dont l'offre a été retenue sur la base des critères ci-après définis :

1.	Le prix des prestations,	sur la base des pr	rix unitaires portés au	
	Bordereau des Prix Unitai	res (BPU) joint	60 °	%

Chaque critère est noté de 0 à 4 (nul à très bon) avec possibilité de noter par demi-point.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, à tout moment de la procédure, de ne pas donner suite à la présente consultation.

ARTICLE 6 - Prix et mode de règlement

Les prix du présent marché sont entendus comme étant fermes et définitifs, non révisables. Le mode de règlement du marché est le virement administratif.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires nécessaires à la présentation des propositions peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Madame Braud Sarah ou Monsieur Brechon Franck Tél. : 04 75 87 11 23

Mail: mairie.saint-etienne-de-boulogne@laposte.net

Fait à, le/2015

(Cachet et signature du candidat, précédée de la mention « lu et approuvé »)

Commune de Saint Etienne de Boulogne

Marché de prestation de services Assurances

- Acte d'engagement -

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché Commune de Saint-Etienne-de-Boulogne

Mairie

Le Village

07200 Saint-Etienne-de-Boulogne La personne responsable du marché est le représentant de la collectivité compétent pour signer le marché : Franck Brechon, Maire								
B – Engagement du candidat Nom, Prénom du signataire :								
Adresse et Téléphone :								
□ agissant pour mon propre compte ;								
☐ agissant pour le compte de la société ;								
1 – Montant Après avoir pris connaissance du cahier du descriptif et du quantitatif du marché et du règlement de consultation, je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées pour l'ensemble du marché (lot unique) aux prix ci-dessous :								
RC	Assurance des biens	Assurance des personnels	Risque juridique	Véhicules à moteur	Total ht			
lontant		•	, ,					
2 – <u>Durée de validité de l'offre</u> Le présent acte d'engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.								
A, le Le candidat								